

## Liste des délibérations du Conseil municipal prises en séance du 30 avril 2026

**Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT pouvoir donné à Julie MERELLE

**Secrétaire de séance** : Julien GUILLAUME

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2026_019	Vote des taux d'imposition 2026	Adoptée
DE_2026_020	Budget 2026 - commune	Adoptée
DE_2026_021	Budget 2026 - eau	Adoptée
DE_2026_022	Budget 2026 - assainissement	Adoptée
DE_2026_023	Assainissement : versement d'une subvention d'équilibre	Adoptée
DE_2026_024	Finances communales : attribution des subventions aux associations	Adoptée
DE_2026_025	Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs	Adoptée
DE_2026_026	Commission de la Rosière 2026	Adoptée
DE_2026_027	Avance remboursable à la MARPA	Adoptée
DE_2026_028	Désignation des membres du CCAS - rectificatif	Adoptée

N° de la délibération	Objet		Vote
DE_2026_029	Mise en place de charges locatives pour le nettoyage des communs au 14, rue des Perce-Neige		Adoptée
DE_2026_030	Désignation des représentants de la commune au syndicat AGEDI		Adoptée
DE_2026_031	Rénovation de l'école : approbation de l'avenant n°2 – mission de coordination SPS		Adoptée

Affichée et publiée le 3 mai 2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 13**

**Votants : 14** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Vote des taux d'imposition 2026**

M. le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil municipal doit fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n° 2026 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026
- fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **34.97 %**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49.00 %**
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **11.51 %**
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

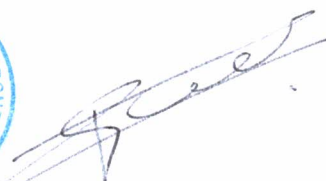
Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_019-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE****Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 12**

**Contre : 3**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Budget 2026 - Commune**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget unique de l'exercice 2026 de la Commune de Saint-Sauves d'Auvergne,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents**  
(votes contre : Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT)

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la commune de Saint -Sauves d'Auvergne pour l'année 2026 présenté par M. le Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 4 297 515 euros**

**En dépenses à la somme de : 4 297 515 euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	649 900
012	Charges de personnel, frais assimilés	429 250
65	Autres charges de gestion courante	197 620
66	Charges financières	13 900
67	Charges exceptionnelles	300
68	Dotations aux provisions	133
023	Virement à la section d'investissement	653 059
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 955 162</b>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	250
70	Produits des services, du domaine, vente	83 971.25
73	Impôts et taxes	61 914
731	Fiscalité locale	474 404
74	Dotations et participations	489 004
75	Autres produits de gestion courante	119 150
77	Produits spécifiques	1 150
002	Résultat de fonctionnement reporté	725 318.75
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 955 162</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 600
204	Subventions d'équipement versées	7 850
27	Créances autres établissements publics	67 615
21 - 23	Immobilisations en cours	1 459 344.90
16	Emprunts et dettes assimilées	66 150.57
165	Cautions	2 000
041	Opérations patrimoniales	16 506
001	Solde d'exécution section d'investissement	721 286.53
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 342 353</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	643 193
16	Emprunts et dettes assimilées	888 723
165	Cautions	600
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 785.57
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	16 486.43
27	Créances ay=ux établissements publics	48 000
021	Virement de la section de fonctionnement	653 059
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000
041	Opérations patrimoniales	16 506
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 342 353</b>

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_020-DE

A G E D I

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'Auvergne

Département du  
Puy-de-Dôme  
**DE\_2026\_021**

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

## Objet : Budget 2026 - Eau

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Eau de l'exercice 2025 de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité des membres présents,**

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget Eau de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne pour l'année 2026 présenté par M. le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 340 370 euros**

**En dépenses à la somme de : 340 370 euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	41 600
012	Charges de personnel, frais assimilés	37 400
014	Atténuations de produits	18 000
65	Autres charges de gestion courante	600
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dotations aux provisions	248
023	Virement à la section d'investissement	8 631
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 416
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>176 395</b>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_021-DE

A G E D I

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	141 500
75	Autres produits de gestion courante	260.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 744
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 890.29
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>176 395</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section d'investissement	2 585.39
20 - 21	Immobilisations incorporelles	149 645.61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 744
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>163 975</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	FCTVA	5 598
13	Subventions d'investissement	35 330
16	Emprunt	45 000
021	Virement de la section de fonctionnement	8 631
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 416
001	Solde d'exécution section d'investissement	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>163 975</b>

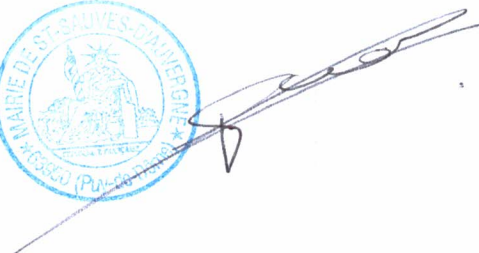
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_021-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du  
Puy-de-Dôme

**DE\_2026\_022**

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Budget 2026 - Assainissement**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget Assainissement de l'exercice 2026 de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité des membres présents**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget Assainissement de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne pour l'année 2026 présenté par M. le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 495 082 euros**

**En dépenses à la somme de : 495 082 euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	33 807
014	Atténuations de produits	1 750
65	Autres charges de gestion courante	50
66	Charges financières	7 688
68	Dotations aux provisions	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 100
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>90 395</b>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_022-DE

A G E D I

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	34 900
74	Subventions d'exploitation	34 850
78	Reprise sur provisions	230.21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 457
002	Résultat reporté	2 957.79
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>90 395</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21- 23	Immobilisations corporelles	367 000
16	Emprunts et dettes assimilées	20 230
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 457
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>404 687</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	123 200
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 158.63
16	Emprunts et dettes assimilées	55 530
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 100
001	Solde d'exécution section d'investissement	176 698.37
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>404 687</b>

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15**

Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLEST, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Assainissement : versement d'une subvention d'équilibre**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 34 850 € nécessaire à l'équilibre du budget assainissement pour l'exercice 2026.

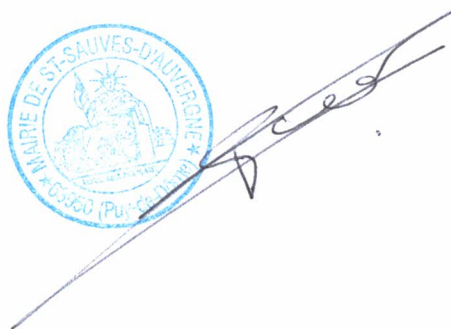
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du  
Puy-de-Dôme

DE\_2026\_024

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation: 23/04/2026

<b>Membres en exercice : 15</b>	Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.
<b>Présents : 14</b>	
<b>Votants : 15</b>	<b>Présents</b> : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLETT, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT
<b>Pour : 15</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Pouvoir</b> : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE
	<b>Secrétaire</b> : Julien GUILLAUME

## Objet : Finances communales : attribution des subventions aux associations

Vu les crédits ouverts au compte 65748,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2026 :

INTITULÉ	SUBVENTION 2026
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tauves	200 €
Club des Dores	500 €
<b>Collectif Haute Dordogne</b>	<b>300 € *</b>
<b>Comité des Jeunes</b>	<b>2 000 € *</b>
<b>Comité des Jeunes (vigiles)</b>	<b>900 € *</b>
<b>Comité des Jeunes (Banda)</b>	<b>1 000 € *</b>
Comité des parents d'élèves	2 000 €
Coopérative scolaire	1 500 €
Cousette et Tricotine	200 €
<b>CNIMA (participation de 150 €/élève domicilié à St-Sauves)</b>	<b>300 € *</b>
<b>Entente Vallée de la Dordogne</b>	<b>1 000 € *</b>
FNACA	200 €
ID et Echanges	200 €
La Gaule Saint-Sauvienne	250 €
La Ligue contre le cancer	300 €
La Prévention routière	100 €
La Pétanque Saint-Sauvienne	200 €
Rétro Auto Moto Saint-Sauves	200 €
Sancy Grimpe	500 €
Société de Chasse	200 €
SOS Chats Haute-Dordogne	150 €
Téléthon	300 €
<b>Club Energie</b>	<b>100 € *</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 600 €</b>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_024-DE

A G E D I

\* Ces aides financières ne seront versées qu'une fois les documents financiers demandés (les résultats de l'année 2025 et les prévisions pour 2026) produits, et/ou les informations complémentaires fournies.

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_024-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du  
Puy-de-Dôme  
DE\_2026\_025

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 8** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLE, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir :**

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur départemental des Finances Publiques relatif au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et invite le Conseil municipal à proposer une liste de contribuables comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, propose :

**Commissaires titulaires :**

- 1 - Yvonne CHAZEAU domiciliée 520 rue Jean Ferrat 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 2 - Thierry TREFOND domicilié 87, rue des Dômes 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 3 - Martine BLANCHET domiciliée 210 chemin de la Bâtisse 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 4 - Jean-Michel BOURDIN domicilié 70 impasse Saint Roch 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 5 - Marinette LOURADOUR domiciliée 21 rue de l'île aux Mouches 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 6 - Antoine TALANDIER DE LESPINASSE domicilié 130 impasse de la Belle Vue 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 7 - Myriam POUJAT domiciliée 40 chemin des Badauds 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 8 - Romuald VEDRINE domicilié 105 chemin des Lilas 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 9 - Marilyne SOUCHAL domiciliée 395 route de chez Jambel 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 10 - Tonny ASSELAINE domicilié 120 impasse des Quatre Chemins 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 11 - Michelle MARION domiciliée 570 rue Jean Ferrat 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 12 - Stéphane BAYLE domicilié 70 impasse Saint Roch 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

**Commissaires suppléants :**

- 1 - Maguy DUFAUD domiciliée 510 rue Jean Ferrat 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 2 - Jean-Marc PROERES-CHAZEAU domicilié 29, avenue de la Libération 63000 CLERMONT-FERRAND
- 3 - Laurence PERRIN domiciliée 565 route de chez Jambel 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 4 - André MARION domicilié 570 rue Jean Ferrat 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 5 - Fabrice BALLE, domicilié 1000 chemin des Granges 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 6 - Anne LEYMARIE domicilié 70 impasse Saint Roch 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 7 - Claudette VILLETTELLE domiciliée 45 impasse des Biches 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026


063-216303974-DE\_2026\_025-DE

A G E D I

- 8 - Yannick DERANGEON domiciliée 130 impasse de la Belle Vue 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 9 - Christelle BALLET domiciliée 60 chemin des Houx 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 10 - Julie MERELLE domiciliée 105 chemin des Lilas 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 11 - Nicolas LARUELLE domicilié 171 allée des Tilleuls 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
- 12 - Julien GUILLAUME domicilié 190 rue Michel Achard 63950 SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLEET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

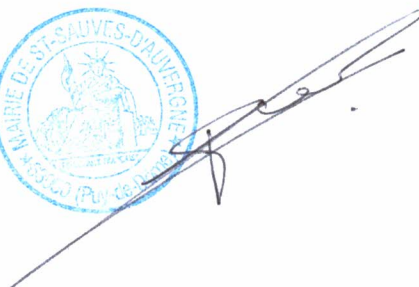
**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Commission de la Rosière 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. le Maire, Lucas AVEZ et Jacqueline BUROTTO, membres de la commission de la Rosière 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Avance remboursable à la MARPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant les difficultés financières de la MARPA à régler les annuités d'emprunt du début de l'année en attendant le versement de subventions et aides de ses partenaires financiers,

Afin d'éviter le paiement d'intérêts pour retard de paiement et d'accentuer le déficit financier de la MARPA,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accorder à la MARPA une avance de 48 000 € remboursable dans l'année 2026
- de valider la convention annexée à la présente délibération définissant les modalités de versement et de remboursement de l'avance entre la MARPA et la commune de Saint-Sauves d'Auvergne
- d'autoriser Mme Julie MERELLE, adjointe déléguée aux finances, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME

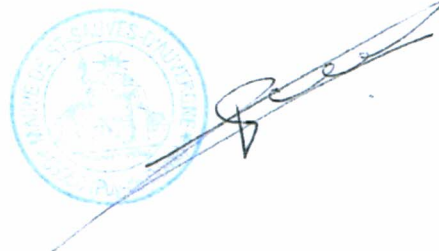


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET





**COMMUNE DE**  
**63950 - SAINT-SAUVES D'Auvergne**

Tél : 04.73.81.10.55

Courriel : [mairie@saint-sauves-auvergne.fr](mailto:mairie@saint-sauves-auvergne.fr)

site : [www.saint-sauves-auvergne.fr](http://www.saint-sauves-auvergne.fr)

## **CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE**

### **ENTRE D'UNE PART :**

La commune de Saint-Sauves d'Auvergne, représentée par Mme Julie MERELLE, Adjointe au maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du 30 avril 2026,

Ci-après dénommée « la Commune »

### **ET D'AUTRE PART :**

La Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA), représentée par M. Pierre BLANCHET, Président du CCAS, habilité par une délibération du Conseil d'administration en date du 5 mai 2026,

Ci-après dénommée « la MARPA »,

### **IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

La Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA) rencontre des difficultés financières temporaires pour honorer les annuités d'emprunt en début d'année, dans l'attente du versement des subventions et aides de ses partenaires financiers. Afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard et de prévenir une aggravation de son déficit, une avance remboursable de 48 000 €, dont les modalités sont définies ci-dessous, lui sera versée par la commune.

### **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune consent à la Marpa une avance remboursable.

## **ARTICLE 2 – MODALITES DE L'AVANCE**

### **2-1 : Objet**

L'avance consentie par la Commune à la Marpa dans les conditions définies ci-après, lui permettra :

- de faire face à des difficultés financières temporaires
- d'honorer les annuités d'emprunt en début d'année dans l'attente du versement des subventions et aides de ses partenaires financiers

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_027-DE

A G E D I

de retard et de prévenir une aggravation de son déficit

**2-2 : Montant :**

L'avance remboursable s'élève à la somme de **48 000 €** (quarante-huit mille euros).

**2-3 : Durée**

L'avance remboursable est acquise à la Marpa pour une durée de huit mois, soit jusqu'au 31/12/2026.

**2-4 : Caractère**

L'avance est consentie à titre gratuit. Elle ne donnera donc lieu à aucun intérêt, garantie, caution ou frais.

**2-5 : Versement**

L'avance sera versée par la Commune après la signature par les parties de la convention.

**2-6 : Remboursement**

Le remboursement intégral de l'avance interviendra par virement de 1 000 € par mois.

La MARPA pourra, selon sa situation financière ou lors de l'encaissement de subventions attendues, procéder au remboursement anticipé de l'avance ou effectuer des versements complémentaires.

**Fait à Saint-Sauves d'Auvergne, le 6 mai 2026, en 2 exemplaires**

**Pour la MARPA,**

**Pierre BLANCHET, Président du CCAS**

**Pour la Commune de Saint-Sauves d'Auvergne,**

**Julie MERELLE, Adjointe au maire**



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026  
Date de reception de l'AR: 07/05/2026  
063-216303974-DE\_2026\_027-DE  
A G E D I

10, rue Henri Pourrat 63950 SAINT-SAUVES D'Auvergne

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0** **Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Désignation des membres du CCAS - rectificatif**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des membres du CCAS. Compte tenu de l'implication de CCAS dans la gestion de la MARPA, il propose de maintenir à 17 membres le conseil d'administration de CCAS.

M. le Maire précise qu'en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil municipal (scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel) et l'autre moitié nommée par M. le Maire.

Ont été élus membres du CCAS à l'unanimité des membres présents :

**Président** : Pierre BLANCHET

**Membres élus** : Julie MERELLE - Franck BURONFOSSE - Béatrice LEPINE - Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - Aurélie BALLET - Anne LEYMARIE - Jacqueline BUROTTO - David SAUVAT

**Annule et remplace la délibération DE\_2026\_012 du 1er avril 2026**

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_028-DE

A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Mise en place de charges locatives pour le nettoyage des communs au 14, rue des Perce-Neige**

La Commune de Saint-Sauves d'Auvergne est propriétaire d'un immeuble situé au 14, rue des Perce-Neige, dont les parties communes nécessitent un entretien régulier. Afin d'assurer la propreté et la salubrité des espaces partagés, il est proposé d'instaurer des charges locatives spécifiques pour le nettoyage des communs, à compter du 1er mai 2026. Ces charges, fixées à 20 € par appartement loué et par mois, permettront de couvrir les frais liés à cet entretien qui sera pris en charge par les agents communaux. Le présent projet de délibération vise à formaliser cette décision et à autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants avec les locataires concernés.

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire ;

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 442-1 et suivants relatifs aux obligations des bailleurs et des locataires en matière de charges récupérables ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Saint-Sauves d'Auvergne est propriétaire de l'immeuble situé au 14, rue des Perce-Neige, dont elle assure la gestion locative ;

**CONSIDÉRANT** que l'entretien des parties communes de cet immeuble engendre des coûts réguliers qu'il est équitable de répartir entre les locataires ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de charges locatives pour le nettoyage des communs permet de garantir un cadre de vie agréable et conforme aux normes d'hygiène et de salubrité ;

**CONSIDÉRANT** que le montant de 20 € par appartement et par mois a été estimé comme proportionné aux dépenses engagées pour cet entretien ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :**

**Article 1** : À compter du 1er mai 2026, des charges locatives pour le nettoyage des communs sont instaurées pour les locataires de l'immeuble communal situé au 14, rue des Perce-Neige. Ces charges s'élèvent à 20 € par appartement loué et par mois.

**Article 2** : M. le Maire est autorisé à signer les avenants aux contrats de location nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, conformément aux dispositions légales en vigueur.

  
Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_029-DE


A G E D I

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15** Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte AGEDI**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Saint-Sauves au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

M. le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme Béatrice LEPINE, adjointe au maire**
- DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, adjoint au maire**
- PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours
- AUTORISE** M. le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026  
Date de réception de l'AR: 07/05/2026  
063-216303974-DE\_2026\_030-DE  
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation: 23/04/2026

**Membres en exercice : 15**

Le trente avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Aurélie BALLEST, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pouvoir** : Mickaël SAUVAT représenté par Julie MERELLE

**Secrétaire** : Julien GUILLAUME

**Objet : Rénovation de l'école : approbation de l'avenant n°2 - mission de coordination SPS**

- Vu le contrat de coordination SPS relatif aux travaux de rénovation et d'extension de l'école validé le 4/05/2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de conclure l'avenant détaillé ci-après :

- Augmentation de la durée des travaux qui passe de 16 à 21 mois, soit 5 mois supplémentaires :

Attributaire du marché : SOCOTEC - 19, avenue Léonard de Vinci 63063 CLERMONT-FERRAND  
Contrat initial : montant : 3 679.20 € HT

Avenant n° 1 : montant : 2 100.00 € HT (le montant des honoraires du mois supplémentaire est de 350.00 € HT soit 350 € x 6 mois)

Avenant n°2 : montant : 1 750 € HT (le montant des honoraires du mois supplémentaire est de 350.00 € HT soit 350.00 X 5 mois)

Total mission : montant : 7 529.20 € HT

et autorise M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Le secrétaire de séance, Julien GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 30 avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

063-216303974-DE\_2026\_031-DE

A G E D I